

ASSOCIATION POUR UNE SOLIDARITÉ SYNDICALE

DE L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE

PROCÈS-VERBAL de la première assemblée générale de l'année académique 2020-2021 (régulière) de l'ASSEP, tenue en mode virtuel le 24 septembre 2020 à midi, reprise le 1^{er} octobre à midi. La pandémie de COVID-19 ayant empêché la tenue de l'AG statutaire d'avril 2020, cette assemblée sert également d'AG budgétaire.

Étaient présentEs le 24 septembre et le 1^{er} octobre :

Du comité exécutif :

MM	Sébastien Paquette	Responsable à la coordination
	Mathieu Lavallée	Responsable à la trésorerie et au secrétariat
Mme	Chantal Beaudry	Responsable aux affaires externes

Membres de l'assemblée : 10 personnes étaient présentes le 24 septembre ainsi que le 1^{er} octobre, toutes et tous membres en règle. Annexe A (liste de présences).

1. Ouverture de l'assemblée du 24 septembre 2020

Le quorum comprend un nombre de personnes (20), de post-docs (1), de chargéEs de cours (3) et d'auxiliaires (3), mais lors d'une reprise, on utilise un quorum moral.

On dénombre 12 membres à l'ouverture de l'assemblée; le quorum n'étant pas atteint, un report est proposé pour le 1^{er} octobre à 12 h. Quelques membres restent et soulèvent des questions d'ordre général.

Reprise le 1^{er} octobre. X propose l'ouverture de l'assemblée à 12 h 15, Mathieu Lavallée appuie. Au début de l'assemblée, 8 membres sont présents, deux autres se joignent en cours de réunion.

2. Présidium

Sébastien Paquette présente Saïd Apali du SÉSUM.

Mathieu Lavallée, appuyé par X, propose que Saïd Apali (du SÉSUM) agisse à titre de président d'assemblée et que Roxanne Gendron agisse comme secrétaire d'assemblée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ordre du jour

1. Ouverture
2. Présidium
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2019
5. Bilan financier 2019-2020
6. Prévisions budgétaires 2020-2021
7. Élections
 - a. Responsable à la trésorerie et au secrétariat
 - b. Responsable aux relations de travail pour les chargé.e.s de cours

- c. Responsable aux relations de travail pour les auxiliaires d'enseignement et chargé.e.s de travaux pratiques
 - d. Responsable aux relations de travail pour les postdoctorants
 - e. Responsable à l'interne
 - f. Délégués syndicaux
 - g. Postes vacants sur les comités de négociation
 - h. Comité de syndic
8. Résolutions pour le congrès AFPC-Québec et élections des substituts
9. Questions ou inquiétudes en lien avec la COVID-19
10. Varia
11. Fermeture

Chantal Beaudry propose l'adoption de l'ordre du jour, appuyée par Sébastien Paquette. Aucune demande de modifications n'est formulée.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de l'AG du 19 septembre 2019

Le procès-verbal de la précédente assemblée générale, soumis par courriel avec l'avis de convocation de l'assemblée générale actuelle, n'est pas présenté à l'écran et les membres n'en souhaitent pas la lecture. Aucune modification au procès-verbal n'est demandée.

Mathieu Lavallée propose l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 septembre 2019 tel que soumis, appuyé par Sébastien Paquette.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. Bilan financier 2019-2020

Mathieu Lavallée, ayant préparé le bilan, le présente à l'assemblée et en explique les détails.

Période de questions : Il est mentionné que les revenus d'intérêts d'un organisme à but non lucratif ne doivent pas provenir de placements bancaires exception faite de ceux du

compte courant, ceci est confirmé par Mathieu Lavallée. Il est aussi souligné que le coût budgété de 3000 \$ semble élevé pour une imprimante; on explique que le poste budgétaire nommé ainsi incluait aussi l'achat d'autre matériel informatique.

Mathieu Lavallée, propose l'adoption du bilan financier, appuyé par X.

Le bilan financier 2019-2020 est adopté à l'unanimité.

6. Prévisions budgétaires 2020-2021

Mathieu Lavallée, ayant préparé les prévisions budgétaires en fait la présentation et en explique les détails. Il mentionne que ces prévisions n'ont pas été adoptées ni en conseil exécutif ni en conseil syndical.

Périodes de question : Les prévisions prévoyant un budget déficitaire, Mathieu Lavallée explique que c'est principalement dû au poste budgétaire des salaires payés pour libération syndicale puisque le syndicat sera en négociation pour le renouvellement des conventions collectives (les libérations syndicales sont pour les membres des comités de négociation). À cet égard, on propose d'ajouter une note au document pour les salaires payés en libération syndicale.

Le président d'assemblée ayant perdu sa connection, X propose que Sébastien Paquette assure la présidence pendant que Saïd Apali est absent, appuyé par X. Adopté à l'unanimité.

La période de question se poursuit. Une question est posée sur le montant prévu au budget pour le salaire de l'employée. Sébastien explique que le salaire a été ajusté avec l'équivalent de la convention collective du STEP de l'Université Laval. L'employée s'absente le temps que l'assemblée puisse poser des questions supplémentaires.

X propose l'adoption des prévisions budgétaires telles que présentées, incluant la note explicative pour le montant budgété pour les salaires de libération syndicale, X appuie.

Les prévisions budgétaires 2020-2021 sont adoptées à l'unanimité.

Le président d'assemblée, Saïd Apali, est de nouveau connecté et reprend la présidence.

7. Élections

Sébastien Paquette décrit les mandats des différents postes qui sont à pourvoir. Il précise que pour les délégués syndicaux, il n'y a pas de limite au nombre de membres

qui peuvent être en poste. Il mentionne aussi que si les postes ne sont pas comblés, le conseil exécutif a le pouvoir de coopter des membres pour les postes vacants.

a. Secrétariat-Trésorerie

Sébastien Paquette ajoute que ce poste est essentiel, où il faut assurer le suivi de la trésorerie et être signataire au compte bancaire. Des questions de précision sont soulevées quand aux modalités techniques de signatures de chèque ou de paiement.

Appel de candidatures :

Sébastien Paquette propose Moulay Vincent Huard, appuyé par Chantal Beaudry. Celui-ci décline sa mise en candidature.

b. Responsable aux relations de travail pour les chargés de cours

Appel de candidatures :

Dany Généreux se propose, Sébastien Paquette l'appuie.

On demande à M. Généreux de se présenter brièvement. Il indique qu'il est ingénieur, qu'il a déjà été impliqué dans son syndicat à Hydro-Québec et qu'il enseigne à Polytechnique ainsi qu'il a aussi de l'expérience d'enseignement dans deux Cégeps.

Élu par acclamation.

c. Responsable aux relations de travail pour les auxiliaires d'enseignement et chargés de t.p.

Appel de candidatures : Aucune

d. Responsable aux relations de travail pour les postdoctorants

Il est constaté qu'aucun membre de cette unité n'est présent à l'assemblée.

Appel de candidatures : Aucune

e. Responsable à l'interne

Appel de candidatures : Aucune

f. Délégués syndicaux

Appel de candidatures : Aucune

g. Postes vacants sur le comité de négociation de l'unité des postdoctorants

Il est constaté qu'aucun membre de cette unité n'est présent à l'assemblée.

Appel de candidatures : Aucune

h. Comité de syndic

Appel de candidatures : Aucune

X informe l'assemblée qu'il se proposera éventuellement si personne ne se présente.

8. Résolutions pour le congrès AFPC-Québec et élections des substituts

Les résolutions sont les mêmes que celles présentées à la dernière assemblée, aucune résolution supplémentaire n'est proposée. Sébastien informe que Abderrazak Moutassim avait manifesté son intérêt à titre de substitut après la dernière assemblée générale. Celui-ci étant absent, Sébastien Paquette propose d'officialiser sa candidature à titre substitut, appuyé par X.

La candidature d'Abderrazak Moutassim à titre de délégué substitut au congrès de l'AFPC-Québec est adoptée à l'unanimité.

9. Questions ou inquiétudes en lien avec la COVID-19

Aucun élément n'est abordé.

10. Varia

Aucun sujet supplémentaire n'est apporté.

11. Fermeture

Sébastien Paquette propose la fermeture de l'assemblée générale, X appuie.

L'assemblée est levée à 13 h43 .